

Demande d'aide spécifique à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation.

Décret n° 2021-310 du 24 mars 2021 instituant une aide « coûts fixes »

Décret n° 2021-943 du 16 juillet 2021 instituant une aide « nouvelle entreprise »

Décret n° 2021-1430 du 3 novembre 2021 instituant une aide « coûts fixes rebond »

Décret n° 2021-1431 du 3 novembre 2021 instituant une aide « nouvelle entreprise rebond »

Décret n° 2021-1488 du 16 novembre 2021 instituant une aide relative aux loyers ou redevances et charges de certains commerces de détail et services interdits d'accueil du public.

Décret n°2021-1664 du 16 décembre 2021 instituant une aide « fermeture »

Décret n°2022-3 du 4 janvier 2022 instituant une aide « renfort »

Formulaire destiné aux Collectivités d'outre-mer

Pour plus de lisibilité, ce formulaire est à compléter en majuscules.

*Tous les champs suivis d'un astérisque « * » sont obligatoires.*

Veillez indiquer l'aide concernée par votre demande (cocher la case)* :

Libellé du dispositif et période, le cas échéant

- Aide coûts fixes originale - Période du 1er janvier 2021 au 28 février 2021
- Aide coûts fixes originale - Période du 1er mars 2021 au 30 avril 2021
- Aide coûts fixes originale - Période du 1er mai 2021 au 30 juin 2021
- Aide coûts fixes originale - Période du 1er juillet 2021 au 31 août 2021
- Aide coûts fixes originale - Période du 1er septembre 2021 au 30 septembre 2021
- Aide coûts fixes Groupe – Versement 1
- Aide coûts fixes Groupe – Versement 2
- Aide coûts fixes Groupe – Versement 3
- Aide nouvelles entreprises – Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021
- Aide coûts fixes Saisonnalité – Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021
- Aide coûts fixes Saisonnalité – Période du 1er janvier 2021 au 31 août 2021
- Aide coûts fixes – Rebond - Période du 1er janvier 2021 au 31 octobre 2021
- Aide nouvelles entreprises – Rebond - Période du 1er janvier 2021 au 31 octobre 2021
- Aide renfort – Période du 1er décembre 2021 au 31 décembre 2021
- Aide Loyers – Période du 1er février 2021 au 31 mai 2021
- Aide Fermeture – Période du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2021

Coordonnées du demandeur

Nom * :

Prénom * :

Téléphone * :

Courriel * :

Courriel 2 :

Qualité (cochez une case) * :

- Entrepreneur individuel
- Gérant de la société
- Expert-comptable ou commissaire aux comptes
- Représentant de l'association
- Salarié de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes
- Autre :

Veillez saisir le SIRET, RIDET ou N° TAHITI de votre établissement

SIRET : SIREN * : NIC * :

ou

RIDET * :

ou

N° TAHITI * :

Adresse * :

Raison sociale * :

Coordonnées de l'expert-comptable

SIRET : SIREN * : NIC * :

ou

RIDET * :

ou

N° TAHITI * :

Adresse * :

Raison sociale * :

Nom * :

Prénom * :

Téléphone * :

Courriel * :

Montant demandé * : Montant de l'aide calculée, demandée et attestée par l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes (en euros ou francs CFP).

euros

ou

francs CFP

Coordonnées bancaires de l'entreprise ou de l'association :

Le compte bancaire sur lequel vous souhaitez que l'aide soit versée doit être celui de votre entreprise et non celui du dirigeant ou d'un associé.

Titulaire du compte bancaire de l'entreprise * :

Code IBAN * :

Code BIC * :

△ S'agissant d'une aide « coûts fixes - aide originale ou coûts fixes - saisonnalité », indiquez le compte bancaire sur lequel a été versée l'aide du fonds de solidarité (volet 1) visée par le numéro de formulaire mentionné ci-dessous.

Uniquement pour « Aide coûts fixes originale » ou « Aide coûts fixes saisonnalité », numéro du formulaire déposé et payé au titre du volet 1 du fonds de solidarité durant la période considérée :

Reportez ci-dessous le numéro de formulaire du second mois de la période d'éligibilité du fonds de solidarité volet 1 ayant fait l'objet d'un paiement au titre de la période concernée ou, à défaut le numéro de formulaire du premier mois (le versement sera effectué sur ces mêmes références bancaires).

COM *

Pièces à joindre impérativement sous peine d'irrecevabilité du dossier :

- Déclaration sur l'honneur de l'entreprise (selon document établi par l'administration) ;
- Fiche de calcul de l'EBE ou des charges selon les dispositifs (selon document établi par l'administration) ;
- Balance Générale 2021 – données de la période éligible ;
- Balance Générale 2019 – données de la période de référence ;
- Si choix d'un expert-comptable : l'attestation de l'expert-comptable (selon document établi fourni par l'administration) ;
- Si choix du commissaire aux comptes : l'attestation du commissaire aux comptes et l'attestation de l'entreprise (selon documents établis fournis par l'administration), exception faite pour coûts fixes originale – période du 1^{er} janvier 2021 au 28 février 2021 où seul l'expert-comptable est compétent ;
- Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;
- Les attestations « chapeau » pour le groupe en cas de demande Groupe ;

Particularité des PJ pour le Formulaire loyers : Joindre également, en plus des pièces précédemment désignées (exceptées les balances générales de 2019 et 2021),

- La facturation des loyers ou redevances et charges des établissements de l'activité éligible de l'entreprise ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public ou, en cas de location-gérance, la facturation du loyer ou des redevances dues par le locataire-gérant avec celle des loyers ou redevances et charges dus par le loueur ;
- La fiche de calcul de l'aide ;
- La liste des établissements et calcul prorata temporis ;
- Le cas échéant l'attestation sur l'honneur d'un engagement de remboursement.

Pour toutes questions relatives à ces dispositifs, se rapprocher de sa Direction locale des Finances publiques dont vous dépendez.

* Si Formulaire coûts fixes → Je déclare sur l'honneur que le montant de l'aide « coûts fixes » sollicitée au titre de la présente demande, ajouté au cumul des montants de l'aide « coûts fixes » déjà perçus ou demandés et pas encore perçus, ne fera pas dépasser à mon entreprise et au groupe auquel elle appartient le cas échéant, le plafond de 10 M€ fixé pour l'aide coûts fixes dite « originale », « saisonnalité », « groupe » ou « rebond ».

ou

* Si Formulaire nouvelles entreprises → Je déclare sur l'honneur que le montant de l'aide « nouvelles entreprises » sollicitée ne fera pas dépasser à mon entreprise et au groupe auquel elle appartient le cas échéant, le plafond de 1,8 M€ visé au point (17) de la décision de la Commission européenne du 20 avril 2020 notifiée sous le numéro SA.56985 telle que modifiée par la décision de la Commission européenne du 16 mars 2021 notifiée sous le numéro SA.62102.*

ou

* Si Formulaire renfort → Je déclare sur l'honneur que le montant de l'aide « renfort » sollicitée au titre de la présente demande, ajouté au cumul des montants de l'aide « coûts fixes » déjà perçus ou demandés et pas encore perçus, ne fera pas dépasser à mon entreprise et au groupe auquel elle appartient le cas échéant, le plafond de 2,3 M€ fixé conformément aux règles relatives à l'encadrement temporaire européen sur le fondement de la section 2.6.1 du régime temporaire n° SA.56985 telle que modifiée par la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2021 notifiée sous le numéro SA.100959.

ou

* Si Formulaire fermeture → Je déclare sur l'honneur que le montant de l'aide « fermeture » sollicitée au titre de la présente demande, ne fera pas dépasser à mon entreprise et au groupe auquel elle appartient le cas échéant, le plafond de 25 M€ fixé pour l'aide « fermeture ».

L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Avant de procéder au dépôt de votre demande, merci de vérifier l'exactitude des informations renseignées. Une fois votre formulaire transmis, il sera définitif. La modification de votre demande ou d'éventuelles demandes complémentaires ne seront plus possibles.

Fait le :

A :

Signature :

Si vous avez une question pour remplir le présent document, veuillez consulter le site impots.gouv.fr et sa foire aux questions dédiée, ou bien consultez votre expert comptable. Vous pouvez également contacter le service de la DGFIP gestionnaire de votre dossier.

Les informations collectées à travers ce formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par la DGFIP, afin d'instruire votre demande et procéder, le cas échéant, au versement de l'aide, conformément à l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020. Les destinataires des données sont les agents habilités de la DGFIP, les agents habilités des autres services compétents intervenant dans l'instruction et le suivi de ce dispositif d'aide. Vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ces données ainsi qu'un droit à la limitation ou à l'opposition du traitement en adressant votre demande via votre messagerie sécurisée au centre des finances publiques dont vous dépendez.